

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 336

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et au patient »,

les mots :

« du patient ainsi qu'à ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.